

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Communal de Lintgen

Séance publique du 7 novembre 2001

Date de l'annonce publique de la séance: 31/10/2001

Date de la convocation des conseillers: 31/10/2001

Présents : M. Wurth Henri, bourgmestre
MM. Herr Georges et Decker Guy, échevins
MM. Weicherding Pierre, Kugener Marcel, Dentzer Arny, Larsel Thierry,
Consbruck Jos et Hess Lucien, conseillers
Mlle Witry Annick, secrétaire communale

Absents : a- excusé: ./.
b- sans motif: ./.

*Point de l'ordre
du jour : 8*

Objet : Fixation nouvelle des taxes de chancellerie

Le Conseil Communal,

Vu les délibérations du 18 avril 1990 et du 16 avril 1997, par lesquelles le conseil communal fixe les taxes de chancellerie ;

Considérant que le conseil communal est d'avis qu'il y a lieu d'adapter toutes les taxes de chancellerie à la situation actuelle;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Après délibération

à l'unanimité décide

de fixer les taxes de chancellerie à percevoir pour la délivrance

- d'une nouvelle carte d'identité : 5 €
- de tous les certificats, des déclarations d'arrivée
et de départ, des cartes d'identité pour enfants : 2 €
- d'une copie certifiée conforme à l'original : 1 €

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente délibération.

Ainsi décidé, suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le bourgmestre, La secrétaire,

*Le présent règlement-taxes
est publié dans la commune de Lintgen
en date du 15 décembre 2001.*

*Pour le collège échevinal,
Le bourgmestre, La secrétaire,*

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

du Conseil Communal de Lintgen

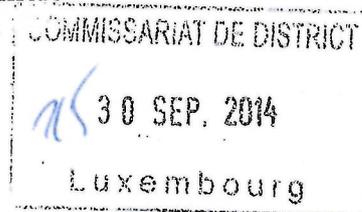
Séance publique du 28 août 2014

Date de l'annonce publique de la séance: 22/08/2014

Date de la convocation des conseillers: 22/08/2014

Présents: M. WURTH Henri, bourgmestre
MM. HERR Georges, LARSEL Thierry, échevins
MM. CONSRUCK Jos, DECKER Guy, PINTO Louis,
THEIS René et TOISUL Jeannot, conseillers
Mme WARLING-SAUBER Chantal, conseillère
M. WEYLAND Yves, secrétaire communal

Absent: a- excusé :
b- sans motif :/.



*Point de l'ordre
du jour : 06*

Objet : Abolition de la taxe de chancellerie pour la délivrance d'une carte d'identité

Le Conseil Communal,

Revu la délibération du Conseil communal du 7 novembre 2001, approuvée par l'autorité supérieure en date du 7 décembre 2001 sous la référence 4.0042/NH, concernant une nouvelle fixation des taxes de chancellerie de la commune de Lintgen ;

Vu la circulaire ministérielle no 3171 du 16 juin 2014 relative à l'introduction de la nouvelle carte d'identité électronique ;

Considérant que le Ministre de l'Intérieur recommande aux communes de supprimer la taxe de chancellerie en vigueur dans le domaine de la délivrance de cartes d'identités étant donné qu'avec l'introduction de la nouvelle carte d'identité électronique, les frais de fabrication et de transport sont pris en charge par l'Etat ;

Considérant que la taxe est actuellement fixé à 5.- € par carte d'identité ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après avoir dûment délibéré conformément à la loi, procédant par vote à main levée,

décide unanimement

d'abolir la taxe de chancellerie pour la délivrance d'une carte d'identité.

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente délibération.

Ainsi décidé, suivent les signatures.

Le Conseil communal,
Pour expédition conforme,
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

The block contains two handwritten signatures in blue ink. The one on the left is the signature of the Mayor, and the one on the right is the signature of the Secretary. Between the signatures is the official circular seal of the Commune of Lintgen.